

## Comment organiser les collaborations entre chercheurs et acteurs dans le champ de l'habitat et du logement ?

109 des 197 actions de recherche présentées dans l'édition 2018 du panorama de la recherche font (ou ont fait) l'objet d'une coopération entre chercheurs et acteurs de l'habitat. Ces collaborations peuvent s'appuyer sur plusieurs dispositifs. La journée « Quoi de neuf, chercheur(s) ? » du 29 novembre 2018 a consacré trois forums à ces différentes formes de collaboration, à leur mise en place et à leurs conditions de réussite.

### 1. Des dispositifs liés aux cursus de formation et mobilisant des étudiants

- Stages de Master 1 ou de Master 2

De nombreux diplômes de master (1 ou 2, soit diplômes bac + 4 et bac + 5) offrent une formation ou une spécialisation dans le champ du logement et de l'habitat. Ils comportent pour la plupart des stages obligatoires qui doivent permettre aux étudiants de mettre à l'épreuve du terrain et de situations concrètes leurs savoir-faire et de penser tout en acquérant, en situation professionnelle, des compétences complémentaires. Ces stages, d'une durée variable (trois à six mois), permettent de confier à un étudiant un travail d'étude, d'analyse, d'enquête ou d'évaluation dans le cadre d'une convention signée entre l'université qui délivre le diplôme et l'organisme (entreprise, collectivité ou association) qui accueille le stagiaire. Celui-ci est suivi par un enseignant-chercheur et par le maître de stage désigné par l'organisme. Ces stages permettent de nouer des collaborations pérennes entre des cursus de formation et des organismes et institutions qui, agissant dans le champ du logement et de l'habitat, sont en capacité d'offrir chaque année au moins un sujet de stage. Cela suppose de leur part d'anticiper sur les calendriers de ces formations en intégrant les périodes et durées des stages. Le stagiaire est, a minima, indemnisé pour un montant équivalant à un tiers du salaire minimum.

**Il existe, dans la plupart des grandes villes universitaires, un ou des master(s) touchant à la question du logement et de l'habitat, dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme, mais aussi via des approches juridiques, gestionnaires, économiques ou politistes (se reporter aux fiches de la rubrique « Laboratoires » de l'édition 2018 du panorama de la recherche, qui en mentionnent un grand nombre et à la carte d'implantation des laboratoires sur le territoire).**

<https://www.acteursdelhabitat.com/Panorama-de-la-recherche-sur-l-2390>

- Ateliers de Master 1 ou de Master 2

Nombre de masters à visée professionnalisante incluent dans leur cursus des « ateliers » qui consistent en des travaux de terrain rassemblant tout ou partie d'une promotion d'étudiants pour des durées variables (certains de ces ateliers mobilisent la totalité ou l'essentiel du temps disponible des étudiants pendant quelques semaines ; d'autres, au contraire, ont une durée plus longue – plusieurs mois – mais les étudiants suivent en même temps des cours). Ce principe d'atelier de formation existe également dans de nombreux cursus d'ingénieurs.

**Ces ateliers, placés sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur, s'appuient sur des commandes d'études plutôt formulées par des acteurs publics.** À la différence des stages, où les étudiants sont seuls, les ateliers leur permettent de mener collectivement un travail d'analyse, débouchant sur des recommandations ou propositions d'action, avec obligation de résultat. La commande se différencie de la commande classique d'étude par le fait que le commanditaire accepte de participer au suivi pédagogique du travail en s'impliquant à divers moments de l'atelier (présentation de la commande et de ses attendus, points d'étape, restitution des résultats). Elle donne lieu à l'établissement de conventions entre le commanditaire et l'université qui intègrent un financement (a minima pour couvrir l'ensemble des frais engagés pour réaliser le travail : frais de mission – hébergement et déplacement –, achat de données ou de matériel, réalisation des documents de restitution des travaux...).

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « Autres coopérations » de l'édition 2018 du panorama de la recherche, qui en donne plus d'une dizaine d'exemples en cours.

<https://www.acteursdelhabitat.com/Panorama-de-la-recherche-sur-l-2390>

## **2. Des dispositifs liés à la formation à la recherche et par la recherche, en particulier dans le cadre du doctorat**

- Financement de thèse par une bourse CIFRE

La convention Cifre (convention industrielle pour la formation par la recherche) permet de financer pour une durée de trois ans une thèse sur la base d'un cofinancement (pour partie assuré par l'Agence nationale de la recherche et de la technologie – ANRT – et pour l'autre partie par un employeur, quel que soit son statut, public, privé ou associatif). Le sujet est défini conjointement par l'employeur et le laboratoire : il doit répondre aux attentes des deux partenaires. Le doctorant doit faire acte de candidature auprès de l'ANRT et y déposer son projet accompagné de l'engagement des deux structures partenaires à l'accueillir et à assurer son accompagnement. Ce projet est soumis à évaluation et expertise. S'il est retenu, une convention, signée avec l'ANRT par l'employeur et le laboratoire universitaire d'accueil, précise le cadre et les modalités de la coopération. Le doctorant, salarié de l'employeur, répartit son temps de travail entre l'entreprise, la collectivité ou l'association partenaire et son laboratoire de recherche. À la rémunération versée au nouveau collaborateur viennent parfois s'ajouter des frais de structure facturés par l'université de rattachement du laboratoire.

**L'expérience montre que la mise en œuvre d'une Cifre est facilitée par la réalisation préalable d'un stage de master 2 dans l'organisme Hlm, la collectivité locale ou l'association susceptible de proposer une Cifre :** elle permet en effet un temps de découverte réciproque (appréciation par

« l'entreprise » des compétences et qualités du stagiaire et familiarisation de ce dernier avec un environnement dans lequel il pourrait être amené à s'insérer pendant trois ans); elle facilite également l'élaboration d'un projet commun qui peut se préparer dès le stage de master 2, à la condition que le sujet retenu après concertation entre l'étudiant, l'enseignant-chercheur et le responsable de la structure d'accueil puisse préfigurer ou être articulé avec un projet de thèse. **32 des 114 thèses présentées dans l'édition 2018 du panorama de la recherche font l'objet d'une Cifre.**

Plus d'informations sur :

<http://www.anrt.asso.fr>

- Autres formes de soutien à une thèse

En dehors de la conclusion de conventions Cifre, les acteurs de l'habitat peuvent également apporter différents types de soutien à des projets de thèse. Il peut s'agir d'une bourse, de la prise en charge des frais liés à la réalisation de la thèse, notamment de déplacement ou d'hébergement lors de phases de terrain, de l'accès à des informations ou à des terrains, etc.

Certains organismes Hlm facilitent la réalisation d'une thèse par un de leurs collaborateurs : aménagement du temps de travail, prise en charge de certains frais, etc.

- Les doctorants conseil

Certaines universités et établissements accueillant des doctorants offrent la possibilité de mobiliser le dispositif du « doctorant-conseil ». Ce dispositif est réservé à certains doctorants, à l'exception des boursiers Cifre.

Il permet au doctorant « chercheur junior » d'effectuer des missions dans une entreprise, administration ou collectivité parallèlement à la préparation de sa thèse. Il est recruté, rémunéré et mis à disposition par son université ou son établissement d'accueil. Publique ou privée, toute organisation peut faire appel à un doctorant-conseil dans le cadre d'une mission ponctuelle pour accroître son efficacité et développer sa capacité d'innovation.

Une convention tripartite entre l'entreprise, l'université et le doctorant fixe les conditions matérielles et financières de la mission, ainsi que les questions de confidentialité et de propriété intellectuelle et industrielle. La mission confiée au doctorant-conseil par l'entreprise peut correspondre à une prestation de 1 à 32 jours (maximum). Elle peut se dérouler, selon le calendrier de l'entreprise, sur une période de quelques semaines à un an.

À l'issue de la mission, l'entreprise reçoit une facture correspondant à la prestation réalisée.

Plus d'informations sont disponibles sur les sites Internet des universités et établissements.

### **3. Des dispositifs mobilisant les chercheurs et leurs laboratoires**

Tout organisme peut s'adresser à un chercheur ou à une équipe de recherche pour lui proposer de travailler sur un sujet ou une thématique qui pourra déboucher sur un contrat de recherche ou d'étude et participer ainsi à la définition du projet en faisant valoir ses propres interrogations.

Mais les coopérations peuvent prendre d'autres formes : expertises, conseils, participations à des séminaires de travail, à des actions de formation, à des manifestations, à des cycles de conférences, à

la création de chaire universitaire... Elles peuvent s'établir « de gré à gré » (avec le chercheur mobilisé) ou donner lieu à l'établissement d'une convention de partenariat avec un laboratoire de recherche, en particulier si elles ne sont pas simplement ponctuelles, mais appelées à s'inscrire dans la durée. Une convention de coopération peut alors être signée. Elle définira le cadre général, l'objet de la coopération et ses modalités. Elle pourra, ensuite, être déclinée chaque année par un avenant qui précisera et décrira les actions et les budgétisera.

De telles conventions peuvent aussi être développées quand un organisme met à disposition d'un chercheur ou d'une équipe de recherche des données. Elles permettent de préciser les conditions d'exploitation de ces données et les modalités d'accès aux travaux auxquels elles ont donné lieu.

Plus largement, les acteurs de l'habitat qui souhaitent inscrire dans la durée un partenariat de ce type peuvent signer des conventions cadres avec des laboratoires de recherche et leurs universités de rattachement qui formalisent l'établissement de relations privilégiées et prévoient les modalités de leur déclinaison dans les formes diverses évoquées ci-dessus.

Plusieurs exemples de convention sont présentés dans la rubrique « Autres coopérations » ou dans la rubrique « Opérations de recherche » de l'édition 2018 du panorama.

#### **4. La participation à des recherches à caractère national**

Les acteurs de l'habitat (organismes Hlm, collectivités locales...) peuvent s'associer à des projets de recherche proposés par des laboratoires ou lancés par des acteurs nationaux ou locaux. Par exemple, lors des trois dernières années, l'Union sociale pour l'habitat a émis plusieurs appels à manifestation d'intérêt auprès de ses membres pour la conduite de recherches : sur les enjeux du numérique dans les processus de construction et de réhabilitation des logements sociaux (en partenariat avec la Caisse des Dépôts) ; sur le voisinage comme vecteur d'intégration sociale (en partenariat avec le CGET, l'Institut CDC pour la recherche, la Métropole de Lyon, la Ville de Paris, le PUCA); sur les pratiques collaboratives dans le logement social...

Des appels à manifestation d'intérêt sont également lancés par les clubs d'organismes Hlm (Club Innovation et management, Habsis, Habitat social pour la ville) ou l'Institut Hlm pour la RSE.

Ces démarches sont fondées sur la mutualisation y compris pour le financement des travaux. Rapportée à chaque structure participante et étalée sur la durée de la recherche, la contribution financière est tout à fait soutenable. Chercheurs et acteurs mettent en commun et confrontent leurs approches et leurs connaissances au cours de séminaires réguliers. En outre, les démarches peuvent faire l'objet d'extensions et d'approfondissements thématiques sous forme de travaux d'étudiants.

#### **Contacts :**

**Marie-Christine Jaillet**, directrice de recherche au CNRS, courriel : [mcj@dbmail.com](mailto:mcj@dbmail.com)

**Dominique Belargent**, responsable des partenariats institutionnels, l'Union sociale pour l'habitat, courriel : [dominique.belargent@union-habitat.org](mailto:dominique.belargent@union-habitat.org)

A consulter également, l'édition 2018 du panorama de la recherche en cours ou récente dans le domaine de l'habitat et du logement (197 travaux, 32 laboratoires) dans lequel plus de 100 exemples de coopération sont décrits :

<https://www.acteursdelhabitat.com/Panorama-de-la-recherche-sur-l,2390>